

# Nouveaux rythmes scolaires dans l'Arrageois: après les municipales, «des ajustements pourront se faire à la marge»

Publié le 09/02/2014 Par SARAH BARDIS / PHOTO PASCAL BONNIERE

Questions à Philippe Courbois, inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au directeur académique.



**À la rentrée 2014, toutes les écoles publiques adopteront les nouveaux rythmes scolaires. Où en est-on aujourd'hui ?**

« 11,4% des communes du département appliquent ces rythmes depuis la rentrée 2013. Les autres les adopteront bien à la rentrée prochaine. Les communes ou conseils d'école devaient nous soumettre leur propositions pour l'organisation du temps scolaire avant le 31 janvier dernier. 96% l'ont fait. Nous examinerons ces propositions en instances paritaires dans le courant de la semaine. Le maire aura ensuite quinze jours pour nous répondre et valider l'organisation.

Pour les autres, on est encore en attente de réponses. On ne doute pas qu'elles cherchent à le faire. Nous avons confiance dans les élus. Un temps supplémentaire leur a été alloué, jusqu'en avril. En mai, nous examinerons à nouveau les dernières propositions. »

**Les municipales, en mars, peuvent-elles remettre en cause les projets élaborés aujourd'hui ?**

« Si on a des demandes des nouvelles équipes, on y sera attentif. Des ajustements pourront se faire à la marge, oui. Mais on ne peut pas tout revoir, dans toutes les communes ! Il faut aussi penser au parents. Et il faut souligner que le décret précise la possibilité de changer d'organisation des horaires l'année suivante. »

**Nombreux sont les maires qui expriment leur difficultés à s'organiser... Certains refusant même de mettre en place la réforme.**

« Il y a deux choses. Il faut distinguer le fait de mettre en place la semaine scolaire de neuf demi-journées et les activités périscolaire. Sur le premier point, le décret est très clair. à la rentrée 2014, Il se met en place. Les cas de refus ? Ils sont très rares. On continue à discuter, à effectuer notre travail de médiation avec les élus. La première base, c'est la confiance. Dans le cas où l'on aurait tout de même un refus ferme, alors,

c'est le directeur académique qui arrêtera une organisation de la semaine. Ensuite, certains élus disent leur difficulté pour les activités périscolaires. Là encore, on les accompagne. Et on a été clair avec les élus : on ne cherche pas l'idéal tout de suite. Si on a du mal la première année, à ce moment-là, on envisage un seul créneau d'activités, et un système plus classique de garderie. »

**Dans les petites communes, en secteur rural notamment, les communes ne voient justement pas comment elles pourront mettre en place des activités sur le temps dégagé pour les enfants. Cela ne risque-t-il pas d'accroître les inégalités ?**

« Inégalités ? Non. Une diversité des offres, sans doute. On ne va pas le nier, la mise en place des TAP ne peut pas être la même partout. On ne va pas forcément proposer les mêmes choses en milieu urbain et rural. Mais on n'y voit pas de clivage. Il ne faut pas oublier non plus que dans les communes plus importantes, l'effet de masse n'est pas forcément facile à gérer. Et dans les villes, on ne va pas non plus amener tous les jours les enfants au musée, ou à la musique ! Il ne faut pas oublier qu'il y a de vrais compétences partout, dans les villages aussi. Il y a souvent un tissu associatif qui peut avoir un réel intérêt. »

**Les enseignants ne doivent-ils pas donner un coup de main pour mettre en place ces activités ?**

« Non. Ils peuvent, s'ils sont volontaires. Mais on ne peut pas l'imposer. Ici ou là, on sait que des enseignants s'engagent. ça peut aider. Mais les TAP ne doivent pas être une prolongation du temps scolaire. Il faut dans ce cas-là que les enseignants aient une casquette bien différente que dans la classe. Cela peut aussi créer la confusion. L'idée est de favoriser le principe de coéducation, d'éducation partagée. »